

Acteur PRAP 2S, démarche ALM

Certificat d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique Secteur Sanitaire et médico-Social avec démarche ALM

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) – secteur Sanitaire et médico-Social (2S) a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles en lien avec l'activité physique.

La démarche ALM (Accompagner La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi) consiste à identifier et s'appuyer sur les capacités de la personne aidée afin de préserver l'autonomie du patient et de prévenir des troubles musculo-squelettiques liés aux manutentions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif est le développement de compétence dans 4 domaines :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
- Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention ;
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

PUBLIC CIBLE

Tout salarié du secteur Sanitaire et médico-Social (personnel de santé ou aidant professionnel) accompagnant des personnes dépendantes.

PRÉREQUIS

Aucun Prérequis.

CONTENU

Comprendre l'intérêt de la prévention et identifier les différents acteurs

Connaitre les risques de son métier et repérer les situations risque pour la santé

Le fonctionnement du corps humain, ses limites et les atteintes à la santé

Observer et décrire son travail pour identifier les risques liés à l'activité physique

Proposer des améliorations de sa situation de travail en agissant sur l'ensemble des déterminants et en prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées dans son établissement

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort et en utilisant les différents équipements mécaniques et aides à la manutention



Identifier et argumenter les enjeux d'un accompagnement de la mobilité de la personne aidée pour la personne, sa famille, l'accompagnant et l'établissement.

Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

Analyser la situation et mettre en œuvre un accompagnement en fonction des capacités de la personne, de l'environnement et des aides techniques

DURÉE

28 heures (4 jours)

LIEU

Formation en intra-entreprise.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

4 à 10 participants

LES MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Partie théorique : 40% - Partie pratique : 60%

Accueil des participants dans une salle dédiée à la formation et mises en situation sur le lieu de travail

Apports théoriques sur vidéoprojecteur

Partages d'expériences des participants

Réflexions individuelles et en groupe sur des situations en lien avec leur contexte de travail

Mises en situation

Visite du site (sur autorisation), présentation des EPI et des outils de manutention disponibles

LA FORMATRICE

La formatrice est diplômée d'état en ergothérapie et détient une certification de formatrice en prévention des risques liés à l'activité physique (2S). Elle a une expérience d'actrice de prévention en milieux hospitalier et médico-social.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Evaluation formative et certificative selon le document de référence du dispositif PRAP de l'INRS, dont la réussite permet la délivrance d'un Certificat d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique Secteur sanitaire et social (dénommé « acteur PRAP 2S »), valable pendant 2 ans, renouvelable par un maintien et une actualisation des compétences. Remise d'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITÉ

Le formateur devra être informé en amont de la formation de toute situation de handicap nécessitant un aménagement ou une adaptation des moyens ou de l'environnement de formation.



Amélie LORANT - Ergothérapeute D.E.

30 Avenue E. et M. Pinault - Bâtiment B - 35740 Pacé

06 66 43 46 49 - alorant.ergo@gmail.com

SIRET 917 844 268 00016 - APE 8690E – ADELI 35 94 0452 2 – NDA 53 35 11577 35